

Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) en République du Congo

Étude de faisabilité



**Compte-rendu de l'Atelier de restitution
des conclusions des consultations des parties prenantes au PUDT
Brazzaville – 19 mai 2021**

Sommaire

Contexte Général et Agenda de l'Atelier de restitution	3
Compte-rendu de l'Atelier de restitution.....	6
Annexe 1 : Présentation d'introduction.....	11
Annexe 2: Liste des participant.e.s à l'Atelier.....	33

Contexte Général et Agenda de l'Atelier de restitution

Étude de faisabilité du Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) en République du Congo

Atelier de restitution des conclusions des consultations des parties prenantes au PUDT Brazzaville– 19 mai 2021

1. Contexte

Le 3 septembre 2019, S.E.M. Monsieur le Président de la République du Congo et le Président de la République française, pour le compte l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), ont signé une Lettre d'intention, encadrant le soutien à la République du Congo dans sa politique de diversification économique, visant à lutter contre la pauvreté et le changement climatique. L'une des principales ambitions de la Lettre d'intention est de « **définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire, dans une optique d'affectation et d'utilisation durables des terres et des ressources naturelles** ».

A cet effet, le Conseil d'administration CAFI a requis, à travers la Note de décision EB.2020.15 du 5 octobre 2020, de l'Agence française de développement (AFD) de :

- i. préparer un Programme d'Utilisation des Terres (PUDT), visant à atteindre 22 des 52 jalons fixés dans la Lettre d'intention **[PUDT Phase 1]** ;
- ii. développer un portefeuille d'activités pour la mise en œuvre d'investissements opérationnels dans les secteurs agricoles et forestiers. Ces investissements soutiendront des pilotes sur l'opérationnalisation du processus d'utilisation durable des terres, incluant le développement d'une agriculture climato-intelligente et zéro-déforestation, la mise en œuvre de schémas d'approvisionnement en énergie durable et la gestion durable des zones HSC/HVC. Ce portefeuille d'activités se concentrera sur la mobilisation d'investissements publics et privés et de pilotes de mécanismes financiers innovants (PSE, etc.) **[PUDT Phase 2]**.

L'AFD a mandaté le consortium composé des entreprises ONF International, Kinomé et Salvaterra, pour réaliser l'étude de faisabilité complète du Programme d'utilisation durable des terres (PUDT Phases 1 et 2).

Le Groupement ONF-International/Kinomé/Salaterra a ainsi pour mission de produire d'ici fin septembre 2021 :

- le Document de programme du PUDT Phase 1, statuant de ses grandes orientations et proposant un mode opératoire et une ventilation budgétaire pour l'ensemble de ses activités ;
- le Document de programme PUDT-Phase 2, précisant les activités de développement agricole et agroforestier soutenues au niveau départemental.

La concertation des Autorités congolaises, parmi lesquels 13 Ministères impliqués dans l'aménagement du territoire, des Organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers est un pilier du processus de conception des deux Documents de programme du PUDT. Outre des consultations en bilatéral, il est prévu **trois moments centraux** pour mener cette concertation à son terme : **deux réunions de travail multi-acteurs** (12 et 17 mai 2021), dont les principales conclusions seront restituées lors d'un **Atelier de restitution** (19 mai 2021).

2. Logistique et dispositions sanitaires de l'Atelier de Restitution du 19 mai 2021

Date et heure : mercredi 19 mai 2021 à partir de 9h

Lieu : Hôtel Edmond (24,Avenue des 3 Martyrs plateau des 15 ans)

Dispositions sanitaires : Toutes les dispositions sanitaires préconisées au Congo seront observées, notamment le respect des gestes barrières et des distances de sécurité.

3. Objectifs de l'Atelier de Restitution du 19 mai 2021

L'objectif visé par cet Atelier de Restitution est de **restituer les principales conclusions des démarches de concertation des parties prenantes au processus d'aménagement du territoire en République du Congo, concernant l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'utilisation durable des terres (PUDT).**

Plus spécifiquement, l'Atelier de Restitution du 19 mai retient l'Ordre du jour suivant :

1. Rappel du contexte de l'étude de faisabilité du PUDT et de son calendrier
2. Rappel des démarches de concertation des parties prenantes au processus d'aménagement du territoire en République du Congo
3. Présentation des principales conclusions des démarches de concertation et de la structuration et du Mode opératoire du PUDT en découlant
4. Prochaines étapes de l'étude de faisabilité du PUDT

4. Agenda de l'Atelier de Restitution du 19 mai 2021

De	A	Activité
8h30	9h00	Enregistrement et installation des Participants
9h00	9h30	<ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue par M. le Responsable équipe projet de l'Agence Française de Développement • Allocution d'ouverture par M. le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement du Territoire et des Grands Travaux
9h30	10h30	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte de l'étude de faisabilité du PUDT et de son calendrier • Rappel des démarches de concertation des parties prenantes au processus d'aménagement du territoire en République du Congo– Experts • Présentation des principales conclusions des démarches de concertation et de la structuration et du Mode opératoire du PUDT en découlant– Experts
10h30	11h00	Pause-café (photo de famille)
11h00	12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Temps d'échange et recueil des questions et recommandations des participant.e.s à l'Atelier de Restitution
12h00	12h15	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de l'Atelier de Restitution
12h15	13h30	Déjeuner

Compte-rendu de l'Atelier de restitution

Étude de faisabilité du Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) en République du Congo

Compte-rendu de l'Atelier de restitution des conclusions des consultations des parties prenantes au PUDT Brazzaville – 19 mai 2021

Introduction

Il s'est tenu, le 19 mai 2021 à Edmond Hôtel à Brazzaville, l'Atelier de restitution des concertations des parties prenantes sur l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT), dans le cadre de la Lettre d'intention signée en septembre 2019 par leurs Excellences Messieurs Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, et Emmanuel MACRON, Président de la République française, pour le compte de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Cet atelier, qui a été précédé de deux réunions de concertation multi-acteurs tenues les 12 et 17 mai 2021, a regroupé les représentants des administrations publiques concernées, des Organisations de la société civile et du secteur privé, et les partenaires techniques et financiers. La liste des participants est jointe en annexe du présent compte rendu.

L'objectif de l'atelier de Restitution a porté sur la présentation et la discussion sur les principales conclusions des concertations des parties prenantes au processus d'aménagement du territoire en République du Congo, concernant l'élaboration et la mise en œuvre du PUDT.

Il convient de rappeler que l'Agence française de Développement (AFD) est chargée d'appuyer le Gouvernement congolais dans l'élaboration du PUDT, visant à définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire, dans une optique d'affectation et d'utilisation durables des terres et des ressources naturelles. Le PUDT doit mobiliser 40 millions d'Euros financés par le fonds CAFI et par l'AFD sur 5 ans et fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité et d'une démarche de concertation des parties prenantes, réalisées par le consortium ONF International – Kinomé – Salvaterra, mandaté par l'Agence Française de Développement (AFD).

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions prononcées par Monsieur Mathieu AUGER-SCHWARTZENBERG, Responsable de l'équipe projet de l'Agence Française de Développement (AFD), Monsieur Zacharie MOKEMO, Directeur de cabinet du Ministre de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'entretien.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Mathieu AUGER-SCHWARTZENBERG, a d'abord remercié les parties prenantes au processus d'aménagement durable des territoires congolais, pour l'accueil qu'elles ont réservé à la mission conjointe Agence française de développement et experts associés en République du Congo. Il a ensuite rappelé la signature, le 3 septembre 2019, par leurs Excellences Messieurs Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, et Emmanuel MACRON, Président de la République française, de la

Lettre d'intention sur l'établissement d'un partenariat de long terme visant la réalisation du Plan d'Investissement de la Stratégie nationale REDD+ dans le cadre de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale. Un rappel a été également fait sur les 52 jalons, que la République du Congo s'est engagé à atteindre sur la période 2020-2025, afin notamment de « **définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire, dans une optique d'affectation et d'utilisation durables des terres et des ressources naturelles** ».

Poursuivant son mot, Monsieur Mathieu AUGER-SCHWARTZENBERG a indiqué que pour appuyer le Gouvernement de la République du Congo et les populations congolaises dans cette trajectoire choisie de développement bas-carbone, l'Agence Française de Développement a été mandatée pour développer, avec les parties prenantes congolaises, **un Programme d'utilisation durable des terres, visant à adresser 22 des 52 jalons** que comportent la Lettre d'intention CAFI. **Pour financer ce programme, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) met à la disposition de la République du Congo, à travers l'AFD, un don d'un montant maximal de 35 millions de USD (soit presque 19 milliards de francs CFA). La France complète ce financement avec un don d'un montant de 15 millions d'euros, soit environ 10 milliards de francs CFA.**

Le PUDT vise notamment à appuyer le Congo dans le développement d'un cadre d'aménagement durable du territoire, permettant de sécuriser le domaine forestier et le domaine agro-pastoral et halieutique, mieux comprendre le complexe de tourbières tropicales congolaises pour proposer des activités ne lui portant pas préjudice, et garantir les droits fonciers des populations dans ces espaces.

Il a terminé son mot en relevant la contribution du PUDT à la lutte contre la déforestation et l'érosion de la biodiversité qu'elle entraîne, qui constitue un des enjeux planétaires de ce siècle.

A son tour, Monsieur le Directeur de cabinet a rappelé la signature de la Lettre d'intention, tout en relevant l'une de ses principales ambitions qui portent sur la définition et la promotion d'une politique d'affectation et d'utilisation durables des terres et des ressources naturelles.

Monsieur le Directeur de cabinet a poursuivi son allocution en remerciant l'Agence Française de Développement, qui a été sélectionnée comme agence d'exécution du PUDT, les représentants des administrations publiques, les partenaires techniques, le secteur privé, les organisations de la Société civile de leur participation aux consultations organisées.

Tout en rappelant le concept et l'objet de l'aménagement du territoire et son caractère transversal et multidisciplinaire, il a souligné que la loi n°43-2014 d'orientation de l'aménagement et le développement du territoire sera mise en œuvre dans le respect des objectifs et principes du développement durable.

Monsieur le Directeur de cabinet a également indiqué que le PUDT, qui est un programme ambitieux et innovant contribuera au renforcement du dialogue politique et à la concertation intersectorielle au niveau national et local et à l'opérationnalisation de l'aménagement du territoire à travers des outils tels le SNAT et le PNAT.

Après avoir mis en relief l'esprit patriotique et la conscience citoyenne qui devraient animer les représentants des parties prenantes, il a déclaré, au nom du Ministre de l'aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, ouvert l'atelier de restitution des concertations sur le PUDT.

Déroulement de l'atelier

Après la cérémonie d'ouverture, Monsieur Ghislain JALALY, Chef de l'équipe des experts a présenté le programme de l'atelier, joint au présent compte rendu.

Les participants à l'atelier ont ensuite suivi les présentations suivantes faite par les experts, Messieurs Rémi LEGENDRE, Anis CHAKIB et Baptiste MARQUANT :

- Information générale sur le CAFI et la Lettre d'intention
- Contexte du Programme d'Utilisation durable des Terres (PUDT)
- L'Etude de Faisabilité du PUDT et son calendrier
- Structuration suggérée des résultats, produits et activités du PUDT
- Proposition de mode opératoire institutionnel du PUDT

Ensuite, les participants ont suivi **les principales conclusions des** concertations qui ont eu lieu les 12 et 17 mai 2021 :

- a) Concertations du 12 mai
 - Groupe de travail Aménagement du territoire ;
 - Groupe de travail Forêts et tourbières ;
 - Groupe de travail Agriculture.
- b) Concertations du 17 mai
 - Groupe de travail Territorialisation de l'aménagement du territoire ;
 - Groupe de travail Mode opératoire institutionnel et inclusion des parties prenantes ;
 - Groupe de travail Programme d'investissement du PUDT.

Les présentations ont suscité les préoccupations ci-après :

- Les relations entre le COPIL de la Lettre d'intention et celui prévu pour le PUDT.
- La présidence du COPIL du PUDT.
- L'articulation entre l'UCP et les UGP.
- L'implication du Ministère des Mines en considération d'un grand nombre d'infrastructures notamment le port minéralier, les infrastructures de transport de minerais, etc.
- La mise en place de mécanismes de gestion des plaintes / recours dans le cadre du suivi du PUDT et la prise en compte de la protection des peuples autochtones.
- La définition des rôles des différents partenaires dans le projet.
- La nature du financement de l'AFD (don ou prêt).

Les réponses ci-après ont été apportées

- Conformément aux pratiques du pays, le PUDT devra avoir son COPIL, différent du COPIL de la mise en œuvre de la Lettre d'intention. Le COPIL du PUDT rendra compte au secrétariat permanent du CAFI, comme tout autre projet contribuant à la mise en œuvre de la Lettre d'Intention.
- La présidence du COPIL du PUDT reste à définir et la structure sera probablement calquée sur celle de la Lettre d'intention ou de la loi d'orientation de l'aménagement du territoire.

- Les UGP rendront régulièrement compte à l'UCP. Le document du programme donnera les détails appropriés sur les rôles de chaque entité.
- Les Mines sont impliquées dans le processus du programme PUDT, en particulier dans l'élaboration du PNAT. Plus généralement, tous les ministères concernés par l'usage des terres sont et seront impliqués dans le processus.
- Le document de programme comportera des documents spécifiques à la gestion sociale et environnementales, en particulier : un Plan d'action Genre, un Plan de gestion environnemental et social, un Mécanisme de gestion des plaintes.
- Le document de programme apportera également les détails quant au rôle des partenaires techniques.
- L'apport de l'AFD sera bien du don, dont la ventilation restera à préciser.

Cérémonie de clôture

L'atelier a été clôturé par Monsieur Antoine GOMA, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire

Fait à Brazzaville, le 19 mai 2021

Le Président de l'Atelier

Annexe 1 : Présentation d'introduction

Étude de faisabilité Programme d'utilisation durable des terres (PUDT)

Atelier de restitution des concertations

19 mai 2021, Brazzaville



Programme de l'Atelier de restitution du 19 mai 2021

De	A	Activité
8h30	9h00	Enregistrement et installation des Participants
9h00	9h30	<ul style="list-style-type: none">Mot de bienvenue par M. le Responsable équipe projet de l'Agence française de développementAllocution d'ouverture par M. le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier
9h30	10h30	<ul style="list-style-type: none">Contexte de l'étude de faisabilité du PUDT et de son calendrierRappel des démarches de concertation des parties prenantes au processus d'aménagement du territoire en République du CongoProposition de structuration et de Mode opératoire du PUDTPrésentation des principales conclusions des démarches de concertation
10h30	11h00	Pause-café (photo de famille)
11h00	12h00	<ul style="list-style-type: none">Temps d'échange et recueil des questions et recommandations des participant.e.s à l'Atelier
12h00	12h15	<ul style="list-style-type: none">Clôture de l'Atelier de Restitution
12h15	13h30	Déjeuner



Introduction de l'Atelier de restitution du 19 mai 2021



Introduction de l'évènement

- Mot de bienvenue par M. le Responsable équipe projet de l'Agence Française de Développement
- Allocution d'ouverture par M. le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier



Contexte du Programme d'Utilisation durable des Terres (PUDT)



L'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI)

- **Partenariat** entre 6 pays d'Afrique Centrale (République du Congo, RDC, Cameroun, Gabon, RCA et Guinée Equatoriale) et une coalition de bailleurs
- Son objectif est de **reconnaître et préserver la valeur des forêts** dans la région afin **d'atténuer les changements climatiques, réduire la pauvreté et contribuer au développement durable**
- Le soutien de CAFI se porte sur :
 - le développement et la mise en œuvre de **Cadres Nationaux d'Investissement (CNI)** validés au plus haut niveau
 - Des financements basés sur l'atteinte de **jalons programmatiques** et politiques définis dans des **lettres d'intention**
 - La **participation inclusive** de toutes les parties prenantes



La Lettre d'Intention du 3 septembre 2019

- Le 3 septembre 2019, S.E.M. Monsieur le Président de la République du Congo et le Président de la République française, pour le compte du CAFI, ont signé une Lettre d'intention, encadrant le soutien à la République du Congo dans sa **politique de diversification économique, visant à lutter contre la pauvreté et le changement climatique.**
- L'une des principales ambitions de la Lettre d'intention est de « **définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire, dans une optique d'affectation et d'utilisation durables des terres et des ressources naturelles** ».



La Lettre d'Intention du 3 septembre 2019

Le 5 octobre 2020, le Conseil d'administration CAFI demande à l'AFD de développer :

1. Le volet Aménagement du Territoire du Programme d'Utilisation des Terres (PUDT), visant à atteindre 22 des 52 jalons fixés dans la Lettre d'intention
2. Un portefeuille d'activités pour des investissements pilotes dans les secteurs agricoles et forestiers du PUDT, qui se concentrera sur la mobilisation d'investissements publics et privés et de pilotes de mécanismes financiers innovants (PSE, etc.)
 - Agriculture climato-intelligente et zéro-déforestation
 - Mise en œuvre de schémas d'approvisionnement en énergie durable
 - Gestion durable des zones HSC/HVC et des tourbières



Les objectifs du Programme d'utilisation durable des terres (PUDT)

- Le PUDT vise, dans son ensemble, à :
 - Élaborer un cadre d'aménagement durable du territoire national (PNAT/SNAT/SDAT)
 - Préciser le domaine forestier permanent (DFP) et les zones dédiées au développement agricole sans risque de déforestation – Domaine agricole et pastoral (DAP) national
 - Sécuriser les droits fonciers des communautés locales et des populations autochtones (CLPA) en réduisant l'impact des activités extractives sur les forêts



Financement du PUDT

L'Agence Française de Développement (AFD) sera le partenaire d'exécution du PUDT, en charge du suivi et de la gestion fiduciaire des fonds alloués par CAFI et l'AFD

Des outils financiers complémentaires de l'AFD ou PROPARCO pourraient être mobilisés (selon les besoins)

Financements prévisionnel

- CAFI | Phase 1: 15 MUSD + Phase 2: 15 MUSD
- AFD | Phase 1: 7 M€ + Phase 2: 8 M€



L'AFD chef de file d'un partenariat pour la mise en œuvre du PUDT

L'AFD a constitué un **partenariat mobilisant des institutions de recherche internationales et des ONG** impliquées depuis plusieurs années aux côtés du gouvernement congolais dans la mise en œuvre de son Plan national de développement, à travers:

- l'aménagement de son territoire (partenaire AFD : **WRI**)
- la gestion durable des forêts (partenaires AFD : **CIRAD, CIFOR et WRI**)
- le développement d'une agriculture responsable et la problématique de l'approvisionnement en bois-énergie (partenaires AFD : **CIRAD, WCS**)
- la protection de la biodiversité (partenaires AFD : **WCS et WWF**)



L'Étude de Faisabilité du PUDT et son calendrier



L'Étude de Faisabilité du PUDT

- L'AFD a mandaté le consortium **ONF International / Kinomé / SalvaTerra**, pour réaliser l'**étude de faisabilité complète du Programme d'utilisation durable des terres (PUDT)**
- Une équipe de **14 expertes et experts nationaux et internationaux**
 - Aménagement du territoire, forêts, agriculture, cadre environnemental et social, engagement des parties prenantes, etc.
- Objectifs du Groupement ONF-International/Kinomé/Salvaterra **d'ici fin septembre 2021** :
 - Produire le Document de programme du PUDT Phase 1: grandes orientations, mode opératoire et ventilation budgétaire pour l'ensemble de ses activités
 - Produire le Document de programme PUDT Phase 2: activités de développement agricole, agroforestier et gestion durable des HVC/HSC et tourbières soutenues au niveau départemental.



Méthodologie de l'étude de faisabilité du PUDT

- Travail exhaustif de revue des documents, politiques, programmes, projets et stratégies existants
- La démarche de concertation est un pilier du processus de conception des deux Documents de programme du PUDT
 - Consultations en bilatéral
 - Trois évènements centraux : deux réunions de travail multi-acteurs (12 et 17 mai 2021), dont les principales conclusions seront restituées lors d'un Atelier national (19 mai 2021)
- Processus de concertation avec :
 - les Autorités congolaises, parmi lesquels 13 Ministères impliqués dans l'AT
 - des Organisations de la société civile (OSC),
 - des représentants du secteur privé
 - des partenaires techniques et financiers (PTF)



Calendrier et prochaines étapes de l'étude de faisabilité du PUDT

- Mission de consultation des Parties Prenantes (en cours)
 - Réunion multi-acteurs #1 (structuration du PUDT), le 12 mai 2021
 - Atelier multi-acteurs #2 (PUDT affiné et mode opératoire), le 17 mai 2021
 - Atelier national de restitution, le 19 mai 2021
- Rédaction des Documents de Programmes
- Examen du Document de programme par le Secrétariat exécutif du CAFI
- Examen du Document de programme par le Comité de Pilotage de la Lettre d'Intention en République du Congo
- Validation du Document de programme par le Comité d'Administration du CAFI
- Signature des Conventions de financement et Contractualisation avec les partenaires attendues pour fin 2021- début 2022



Entretiens bilatéraux (en cours)

- Plus de 100 entretiens bilatéraux menés avec:
 - Les 4 Ministères-pivots du PUDT
 - D'autres Ministères et institutions-clés de l'aménagement du territoire, des forêts, de l'agriculture, du social et de l'environnement
 - Les organisations de la Société Civile (de consultation des OSC en cours au moment de l'Atelier)
 - Représentations du Secteur privé
 - Partenaires techniques et financiers



Structuration suggérée des résultats, produits et activités du PUDT



Structuration des Résultats et sous-résultats du PUDT

Résultat 1 - L'aménagement du territoire fait l'objet d'un dialogue politique et technique inclusif

Résultat 2 - Le cadre opérationnel de l'aménagement du territoire au niveau national est élaboré et fonctionnel et harmonisé au sein d'un Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)

Sous-résultat A. Les conditions nécessaires à l'élaboration d'un Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) sont mises en œuvre

Sous-résultat B. Le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) est élaboré

Sous-résultat C. Les cadres sectoriels agricole et forestier sont élaborés

Sous-résultat D. Le cadre juridique relatif à l'Aménagement du Territoire est harmonisé

Résultat 3 - Les orientations d'aménagement du territoire sont territorialisées

Sous-résultat E. Les Schémas départementaux d'aménagement du territoire (SDAT) pilotes sont élaborés et les capacités des parties prenantes sont renforcées

Sous-résultat F. Les orientations en matière agricole et agroforestière sont territorialisées

Sous-résultat G. Les orientations en matière de gestion durable des forêts HVC / HVC / tourbières sont territorialisées

Résultat 4 – Gestion de projet & Suivi Environnemental et Social

Résultat 1 - L'aménagement du territoire fait l'objet d'un dialogue politique et technique inclusif

- Appui au dialogue politique de l'aménagement du territoire : organes de l'AT (CIADT, CNADT)
- Mise en place d'instance de concertation multi-acteurs (Ministères, société civile, secteur privé)
- Renforcement de capacités des parties prenantes
- Mise en œuvre des sauvegardes sociales et environnementales



Résultat 2 - Le cadre opérationnel de l'AT au niveau national est élaboré et fonctionnel et harmonisé au sein d'un SNAT

- Sous-résultat A. Les conditions nécessaires à l'élaboration du SNAT sont mises en œuvre
 - Diagnostic, scénarios, orientations d'aménagement du territoire définies...
 - ... dans un processus inclusif
- Sous-résultat B. Le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) est élaboré
 - Zonages forestiers, agricole et des tourbières
 - Domaine forestier permanent (DFP) et Domaine agricole et pastoral (DAP)
 - Opérationnalisation du PNAT
 - Modalités de régulation des conflits de superposition d'affectation et d'usage foncier



Résultat 2 - Le cadre opérationnel de l'AT au niveau national est élaboré et fonctionnel et harmonisé au sein d'un SNAT

- Sous-résultat C. Les cadres sectoriels agricole et forestier sont élaborés
 - Coordination multi-acteurs et chaînes de valeur agricoles
 - Outils de surveillance des forêts
 - Protection et gestion des Tourbières
- Sous-résultat D. Le cadre juridique relatif à l'Aménagement du Territoire est harmonisé
 - Code de l'AT
 - Procédures CLIP harmonisées
 - Cadre légale des filières agricoles et de la gestion durable des forêts



Résultat 3 - Les orientations d'aménagement du territoire sont territorialisées

- Sous-résultat E. Les Schémas départementaux d'aménagement du territoire (SDAT) pilotes sont élaborés et les capacités des parties prenantes sont renforcées
- Sous-résultat F. Les orientations en matière agricole et agroforestière sont territorialisées
 - Systèmes de culture territoriaux
 - Approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville et Pointe-Noire
- Sous-résultat G. Les orientations en matière de gestion durable des forêts HVC / HVC / tourbières sont territorialisées



Proposition de mode opératoire institutionnel du PUDT



Mode opératoire institutionnel proposé pour le PUDT

Comité de Pilotage du PUDT (Ministères, Société Civile, Secteur Privé, CAFI, AFD)

- Pilotage et orientations stratégiques du PUDT. Suivi et arbitrages

Unité de Coordination de Programme (UCP) sous tutelle du MATIER – Maîtrise d'œuvre

- Gestion opérationnelle et financière du programme. Coordination intersectorielle (UGP). Reporting à l'AFD et au CAFI.
- Mise en œuvre des diligences environnementales et sociales du PUDT

Unité de Gestion de Projet (UGP) du MATIER

- Activités liées au cadre de l'Aménagement du territoire (SNAT, PNAT, SDAT, Code de l'AT, Décentralisation de l'AT, etc.)

Unités de Gestion de Projet (UGP)

UGP du Ministère de l'Economie Forestière (MEF)

- Activités liées au Domaine Forestier Permanent
- Activités liées au HVC/HSC
- Activités liées à la protection et la gestion durable des forêts
- Activités liée au bois-énergie

UGP du Ministère de l'Environnement (MEDDBC)

- Activités liées aux Tourbières (zonage, création et mise en œuvre d'un statut juridique spécifique)

UGP du Ministère de l'Agriculture (MAEP)

- Activités liées au Domaine Agricole et Pastoral
- Activités liées au développement des filières agricoles « zéro-déforestation »



*MTE nouvellement dénommé "Ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo »





Premiers résultats de la Mission de consultation des Parties Prenantes de mai 2021



Mission de consultation des Parties Prenantes de mai 2021

- Réunion de travail multi-acteurs les 12 et 17 mai 2021
- Atelier de restitution, le 19 mai 2021
- Principales conclusions et commentaires
 - Succès des deux journées de réunions techniques, avec la participation active de l'ensemble des parties prenantes invitées (4 Ministères pivots du PUDT, autres Ministères concernés par l'AT, partenaires technique, Société civile, Secteur privé)
 - Adhésion globale à la structuration et au mode opératoire institutionnels proposés, quelques recommandations pour l'amélioration du projet



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Aménagement du Territoire » (12 mai 2021)

Sur le dialogue et la concertation des acteurs sur l'Aménagement du Territoire

- Nécessité de vulgariser largement la LOADT (2014), méconnue et parfois perçue comme une loi sectorielle ne concernant que le MAETGT
- Constat de la faiblesse du dialogue intersectoriel (technique) et avec les acteurs non-étatiques, et intérêt de créer les cadres de concertation à différents niveaux
- Organes nationaux de haut niveau (CIADT et CNADT) devant être rendus plus fonctionnels
- Pas de culture de partage d'informations, difficultés d'accéder à des données tenues par d'autres acteurs, notamment en matière cartographique



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Aménagement du Territoire » (12 mai 2021)

Sur le renforcement de capacités

- Constat d'une faible compétence générale en matière d'AT, et nécessité d'un effort de renforcement très important
- Intérêt de développer (renforcer ou créer) des cellules SIG dans les Ministères directement concernés par l'AT

Sur les conflits de superposition d'usage

- Constat de textes parfois contradictoires et de désaccords entre les parties sur le cadre légal de reconnaissance des droits fonciers des CLPA
- Intérêt d'étudier les terroirs villageois dans le PNAT



Principales conclusions des Groupes de travail (GT)

Groupe de travail « Forêts et Tourbières » (12 mai 2021)

Sur le classement au Domaine Forestier Permanent (DFP)

« Loi 33/2020, Art. 40 : « [...] le classement d'une forêt obéit au principe du consentement libre, informé et préalable (CLIP) des populations affectées par le projet de classement et au principe de consultation des organisations de la société civile de la circonscription concernée. Un décret en Conseil des ministres détermine les modalités d'exercice de ce consentement. »

- Consensus:
 - Le plan d'aménagement (UFA et AP) dans son concept, s'inscrit dans les préceptes du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP)
 - Une UFA avec un Plan d'aménagement approuvé remplirait les conditions préalables au classement au DFP (disposition transitoire Loi 33-2020)
- Classement au DFP : procédure qui implique une commission interministérielle qui a la charge de valider et proposer les actes de décrets en conseil des ministres.
- Recommandation faite de s'assurer que dans les 2 ans, la totalité des UFA sont aménagées ou à minima en cours d'aménagement.



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Forêts et Tourbières » (12 mai 2021)

Sur les Tourbières :

- Recommandation : mener les études nécessaires pour consolider un zonage précis de la zone de tourbières
- Le projet définira une modalité statutaire adaptée à ces zones de tourbières (aire protégée, réserve communautaire, autre)
- Analyser la possibilité d'étendre la réserve communautaire du Lac Télé à la nouvelle limite des Tourbières
- Gestion des Tourbières: consensus sur 2 types d'activités :
 - (1) Les activités communautaires à autoriser et encadrer
 - (2) les activités industrielles (mines/hydrocarbures) à limiter (mise en place de système de compensation)



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Agriculture » (12 mai 2021)

- Mettre en place d'un cadre juridique fort visant à encourager les investissements agricoles et amener les acteurs à s'intéresser à l'agriculture (incitations fiscales, primes, etc.)
- Avant de définir le DAP, il est nécessaire de réfléchir aux modèles agricoles que l'on souhaite promouvoir ainsi que la stratégie envisagée pour la mise en œuvre
- Politique d'affectation des terres et foncier : le cadre juridique en vigueur devrait être apprécié afin de proposer des éventuels changements pour faciliter la reconnaissance des terres dans la loi foncière actuelle. Une vulgarisation de la loi reste à opérer (bien que déjà faite par le passé)
- Le point de départ du DAP pourrait être un état des lieux des titres anciens qui existent et qui, de fait, constituerait un premier morceau du DAP
- Le DAP devrait prendre en compte la distribution des terres et les procédures de reconnaissance des droits coutumiers
- Mettre en place des coopératives agricoles afin d'avoir des interlocuteurs fiables pour discuter sur le DAP



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Agriculture » (12 mai 2021)

- Des études des sols et des sous-sols sont nécessaires car les minerais peuvent être exploités de manière prioritaire (économiquement plus rentable)
- Le DAP doit prendre en compte la distribution des terres et les procédures de reconnaissance des droits coutumiers
- Prendre en considération les ressources et zonages halieutiques dans le DAP
- La pression fiscale peut impacter négativement le développement de l'agriculture (par exemple : taxe par hectare significative, 50FCFA/m² par an du à la perturbation des sols)
- Il est nécessaire de sédentariser les agriculteurs, quelques pistes évoquées : formation et encadrement technique, apports intrants et gestion de la matière organique, agroforesterie (avec essences locales en plus des Acacias et Eucalyptus, etc.)



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Agriculture » (12 mai 2021)

Questions en suspens :

- Comment considérer une forêt qui est devenue agricole : doit-elle rester dans le DFP ?
- Comment considérer une savane qui est devenue forêt : doit-elle rester dans le DAP ?



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Territorialisation de l'Aménagement du Territoire » (17 mai 2021)

Sur le dialogue et la concertation au niveau local

- Plusieurs instances de concertation existent déjà à des niveaux territoriaux et dans des secteurs différents (forêts aménagées, départements, villages...). Mais elles sont parfois peu opérationnelles.
- Il serait utile de mieux connaître leur existence, par exemple dans le cadre d'une cartographie des instances de concertation), car elles représentent des dispositifs / relais d'information potentiellement intéressants.
- Le CLIP est une approche intéressante (bien que ponctuelle), dont il conviendrait de capitaliser les bonnes pratiques et de les harmoniser au niveau intersectoriel.



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Territorialisation de l'Aménagement du Territoire » (17 mai 2021)

Sur la répartition des rôles entre instances décentralisées et déconcentrées

- Les concepts de décentralisation et de déconcentration ne semblent pas acquis, besoin d'explication
- Les services décentralisés ont besoin d'un très fort renforcement de capacités, qu'il s'agisse des élus ou des cadres. Il serait en particulier nécessaire que les élus locaux soient en mesure de dire ce qui est souhaitable pour leur territoire
- Les outils de planification territoriale sont faiblement développés, alors que le cadre juridique existe



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Mode opératoire institutionnel et Inclusion des parties prenantes » (17 mai 2021)

Mode opératoire institutionnel

- Le pilotage stratégique sera assuré par un Comité de pilotage (COFIL) composé de Ministères, du CAFI, de l'AFD et de représentants du secteur privé et de la société civile.
- La mise en œuvre du PUDT par 4 Ministères clés est confirmée : MAETGT (coordination), MEF, MAEP et MTE.
- Le MAETGT sera en charge de la coordination d'ensemble au travers d'une Unité de Coordination de Programme.
- Les Ministères sectoriels seront en charge de la gestion et de la mise en œuvre des activités « forêts », « agricultures » et « tourbières ».
- L'AFD sera le partenaire d'exécution du PUDT.
- Des partenaires techniques seront mobilisés pour la mise en œuvre de nombreuses activités : CIRAD, WRI, CIFOR, WCS et WWF.
- Des prestataires de services seront recrutés par Appels d'offres.



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Mode opératoire institutionnel et Inclusion des parties prenantes » (17 mai 2021)

Inclusion des parties prenantes

- Plusieurs cadres de concertation existent au niveau national, territorial ou sectoriel, mais ne sont pas toujours fonctionnels.
- Un diagnostic institutionnel assorti d'un plan de renforcement des capacités au niveau central et local permettra de dynamiser les concertations et de structurer les liens entre les différents cadres.
- Des cadres pilotes de concertation pour la résolution de conflit de superposition d'usage foncier sont prévus dans le PUDT.
- Des mécanismes de suivi et de redevabilité sont mis en place et diffusés.



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Programme d'investissement du PUDT » (17 mai 2021)

Faiblesse du secteur bancaire local

- Les banques commerciales ne sont pas suffisamment intéressées à financer le secteur agricole, elles privilégient les investissements dans des secteurs connus et à retour sur investissement plus rapide
- Les banques doivent être rassurées du remboursement lors de l'octroi des prêts, une possibilité, entre autres, est l'accompagnement des banques avec des fonds de garantie
- Les mécanismes de financements des banques classiques peuvent convenir à des commodités (cacao, palmier à huile) mais difficilement aux produits vivriers
- Mobiliser les intermédiaires des filières qui sont plus crédibles au niveau des banques (acheteur cacao, par exemple) : utiliser les maillons aval pour financer l'amont (production). Cela nécessite un accompagnement technique



Principales conclusions des Groupes de travail

Groupe de travail « Programme d'investissement du PUDT » (17 mai 2021)

Premières réflexions Programme d'Investissement

- Créer un **fonds de développement agricole spécifique durant le projet**. Il pourrait être alimenté par le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds Bleu, les marchés carbonés, et tout autre forme de capital
- Favoriser la **mise en place des Partenariats Publics Privés en définissant des critères de contribution**, règles de partenariat (financement, partage des bénéfices le long de la chaîne de valeurs, etc.). Il y a une nécessité d'accompagner techniquement la mise en œuvre.
- **D'autres modalités de financement** que les banques existent : des entreprises, des fonds carbone de type ERP, des Partenariats Publics Privé et investisseurs qui n'attendent pas nécessairement de retour sur investissement.
- Pour la conservation des forêts et des tourbières, qui ne sont pas rémunérateur, il faut mobiliser des **mécanismes de compensations des émissions de Gaz à Effet de Serre (PSE)**
- Pour accéder aux financements : **utiliser des plateformes sectorielles des filières agricoles, des organisations patronales, etc.**



Temps d'échange et recueil des questions et recommandations des participant.e.s à l'Atelier





Clôture de l'Atelier de Restitution



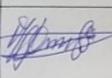
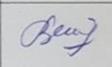
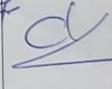
Merci pour votre aimable participation

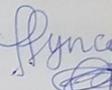
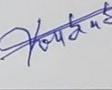
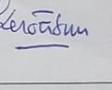
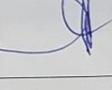
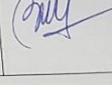


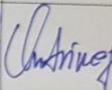
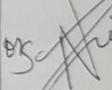
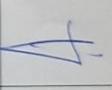
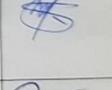
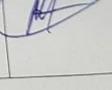
Annexe 2: Liste des participant.e.s à l'Atelier

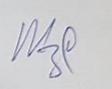
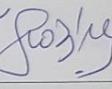
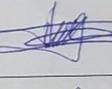
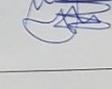
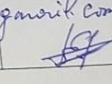
FEUILLE D'EMARGEMENT				
Titre de l'évènement : <u>PUDT - ATELIER DE RESTITUTION</u> <u>DE LA MISSION DE CONCERTATION</u>				
Date : <u>19 Mai 2021</u> Lieu : <u>HOTEL FORLAND, BRAZZAVILLE</u>				
NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
OKO Espérance	Ministère des Finances et du budget - DG-B	chef de service de la régulation, chargeé des suivi des dépenses sociales	esperance_oko@yahoo.fr 05-508-73-10	
MOUENET SOWENSA Maximilien Fatiwa	Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégrité Régionale	Directeur des Stratégies et de politiques de Développement (DSPD)	tmouenetsowensan@gmail.com 06 642 2589	
Marcel MOUKISSI	Ministère de l'Économie Fiscale	Conseiller aux faits et à l'industrie Fiscale	marckissiel2m@gmail.com 05 528 57 48	
Joël LOUMETO	Ministère de l'Économie Fiscale	Conseiller au Développement Durable et aux Échanges Climatique	loumeto@hotmail.com 06 668 3823	
MOUMBOUNOU Nazaire	Observatoire Indépendant des Tambières	président	064395528	

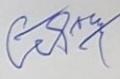
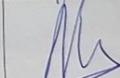
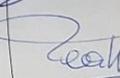
	NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
6	MOUNZEO Christian	Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)	Coordinateur National	Cmounzeo@yahoo.fr Rpdhcmgob@gmail.com 050198501	
7	HANKESSI Franck	PRONAR / MEF	Coordinateur National du PRONAR	franckessi@yahoo.fr 069777411	
8	MAKOUANZI EKORONO CHRISTY CAROL	IRF / ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique	Directeur scientifique	ganelmak@yahoo.fr 069154005	
9	Mme TOLIMÉ BEK ABITHOULA Alyanne	DG-B / MIEDDC	chef de service BCo-système Forêt vier et Savane	aliametolo2008@gmail.com 066389285	
10	MAWU MARIKOU Mouïssa Audrey	DG-H	chargée du suivi ASE	mawudamawu3@gmail.com 0667041146	
11	NGANONGO GHISLAIN PAJEROLE	MATIER	chef de bureau	pa.jerole@gmail.com	

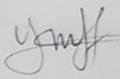
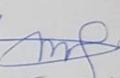
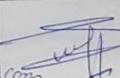
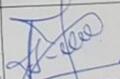
FEUILLE D'EMARGEMENT					
	NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
12	MPO Modeste	Direction générale des collectivités locales	chef B/Ce des études de la tutelle et des institutions locales	mpoModeste1969@gmail.com 066263102	
13	KARI Jean Didier	Direction Générale des Collectivités Locales	C- OAAAF	06 957 48 44	
14	KIMBENBE L. Sylvain	Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique	Directeur de la Réglementation et du Contrôle	sylvainkimlouk@yahoo.fr 05 557 30 00 06 869 39 73	
15	KOUMBA Celestin	Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique	Directeur Général de l'Énergie	koumba2013@yahoo.fr 05-553-21-00 06-493-25-61	
16	N'KEYE André	Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique	Directeur de l'Électricité et des Ressources Énergétiques	keyesrachel@yahoo.fr 05 582 70 34 06 6 72 88 21	
17	NKUINTCHUA TEODYL	WORLD RESOURCES INSTITUTE	Directeur Pays	TEODYL.NKUINTCHUA@WRI.ORG	

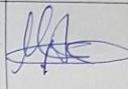
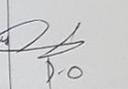
FEUILLE D'EMARGEMENT					
	NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
18	Kiyindou yombou Niha	OCDH	Chargée du programme Ressources Naturelles	niha.kiyindou@yahoo.fr 05 537 3664	
19	SCHWARTZENBERG MARCEL	AFD	Chef de Projets		
20	KOUMBEMBA Marcel	MAEP	Directeur Point Focal REIN+ CAF	marcelkumbemba10@gmail.com	
21	OUISSIKA Chemsou Bruce	MEF	Coordonnateur des projets/programmes	ocheusms@yahoo.fr 066286153	
22	LEHO Jean Didier	MEDDBC	Point focal désertification représentant Le DSD	05644-71-43 jeandidierleho@gmail.com	
23	MBOU-OKOURI Barthélémy	MEDDBC	Directeur des Normes Sectoriels et Harmonisation DSD	okourbarthel@gmail.com 068693208	

FEUILLE D'EMARGEMENT				
NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
24 LÉVCKO NOV ONTSIMA cedryck Laurel	Direction de la cellule Antipollution Ministère de l'Hydro- carbures	chargé de la Replémentation et de l'Inspection	launieontsima@gmail.com	
25 Richard EBOHA ATYI	CIFOR	Coordonnateur Afrique Centrale	r.atyic@cihar.org	
26 Sam NZ'ENGUI-KASSA	WWF	ETIC Programme Manager	SNzingui@wwf.org	
27 COURNARIE Morgane	WCS	Coordo Pgrme	mcournarie@wcs.org	
28 TCHOUNBA Belmond	WWF	Coordo régional Forêt	gbtchounba@ wwf.com.org	
29 ANDEA Vidalie Jean Frédérigh	Ministère de l'En- vironnement, du Logt Amable et du Bassin du Congo	Conseiller au Développement Amable	andeauidalie@ gmail.com	

FEUILLE D'EMARGEMENT				
NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
30 MIARO Ladoné	WWF	Reg-PSa GG Policy Lead	LMIARO@wwf.com.org	
31 NSOMBI SABONSI Medard	MMG	Directeur de la géologie	medardinok@gmail.com	
32 LOUNDA André	ONG APAD	Secrétaire Général	infoapad@yahoo.fr 05 331 81 60	
33 Ghodlegi NANITELANIO	Coopération des organisations du développement du Tchad (Coop)	secrétaire départemental au dévelop- pement	ghodlegi92nanith @gmail.com 06 888 11 91	
34 Fredelle NGOUAKA	Radio-Transqua- tionals	journaliste	06543 38 18	
35 ELENGA NGANONGO	MATIER	Directeur	06686 75 56 trachelndyondya@gmail.com	

	NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
36	TSOUMOU CHRISTIAN	BBC	Journaliste	christoumou ²⁰⁰⁰ @gmail.com 06 851 2659	
37	KAKOULA Haurusse	NEPAD	SG	Haurusse@ gmail.com	
38	NZILA Jean de Dieu	Primature	Secrétaire Permanent de la Coordination du Partenariat avec CAF	jeandedieu.nzila@umng.cg 066665480	
39	DIANGA Daniel	MATIER	Consultant (Aménagement Terre)	diangawwanakoyo @gmail.com 06 988 9899	
40	NKÉOUT Grégoire		Consultant AFD	06 6604698	
41	NGANGA Jean	RENAPAC	Coordinateur	05 765 7041 06 835 24 31 renapac@renapac.cg	

FEUILLE D'EMARGEMENT					
	NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
42	NIADY SERAPHIN MEDARD	CRIOP/CONGO	Président	067045366 05536-08-22 criopcongo_op@rd medardniady@yahoo.com	
43	YOUNI- MALANDA Judith Flere	MAEP	Point Focal APOI	066315231 younim@ gmail.com	
44	DIBA jeanine Blanchère	MAEP	Directrice	jeanine@ gmail.com 06-668-81-40	
45	Maixent Fortuin AGNIMBAT EMÉKA	FGDH	Administrateur	066185138 maixentfortu @gmail.com	
46	NTOUMBOU Phons Louis	FGDH	Assistant technique	066248846 ntoumbou@ gmail.com	
47	ASSOMBOY Justin	MJDHPPA	DGPPA	068804247 assomboyjusti @ gmail.com	

FEUILLE D'EMARGEMENT					
	NOM - Prénom	Institution	Fonction	Email - téléphone	Signature
48	MANGOUENDE Joseph	XIRI	Assistant Tech. Nat.	Joseph.manguende @xiri.org	
49	Ange lobo pounyai	DGAECT	DG.	angeslobo1@ gmail.com	
50	Milx Nzingou	DGAECT	DGED	dgeocouyo@ gmail.com	